



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
PERSONNEL ET ADMINISTRATION  
Comité paritaire des actions sociales  
SECRETARIAT DU COPAS

Bruxelles, le 23 juin 2005  
COPAS (05) RWE/DS PV 2005

## PROJET

### **COMPTE RENDU DE LA 203 EME REUNION DU COMITE PARITAIRE DES ACTIONS SOCIALES (COPAS)**

---

**Tenue à Bruxelles le 23 juin 2005**

La séance est ouverte à 9h45', le quorum est atteint.

#### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté avec la demande de Mme PROFILI, Vice présidente, ainsi que de MM. RAOULT et DE MEERLEER de présenter pour le futur les ordres du jour suivant une méthodologie articulée sur le mandat qui a créé le COPAS et qui se fonde sur la réglementation de la Commission qui en fixe les compétences.

La Présidente se déclare d'accord avec cette idée et propose une sorte de tableau de bord indiquant l'état de la politique sociale ainsi que les points à discuter.

M. ADURNO fait une intervention concernant le bien-être au travail et estime que le minimum à intégrer dans les décisions de la politique sociale, c'est de remettre des bouteilles d'eau à la disposition des collègues dans toutes les réunions tenues à la Commission. Tous les membres du COPAS appuient cette demande.

#### **2. Adoption du compte rendu de la 202<sup>ème</sup> réunion**

Le compte rendu est adopté moyennant les modifications suivantes :

Page 4, 1<sup>er</sup> paragraphe ajouter « ...indépendamment des subventions *notamment leur conformité au Statut* »

Dernier paragraphe, Mme Profili : « *Elle demande des propositions concrètes de l'OIB* »

Page 5, M. Merletti, ajouter « *contre paiement avec l'accord de l'Ecole* ».

### **3. Suivi des travaux**

La PRESIDENTE communique que l'Avis du COPAS 01/2005 a été transmis à M. C. CHENE, Directeur Général de la DG ADMIN.

Les deux autres points du suivi des travaux, à savoir : « les propositions de l'OIB en matière de besoins en locaux des cercles culturels et sportifs » et « la rédaction des textes des statuts type ASBL des cercles de loisirs », seront traités dès l'arrivée du Directeur de l'OIB, M. P. VERLEYSSEN et de Me BUEKENHOUDT.

Entre-temps, la PRESIDENTE décide d'avancer le débat au point :

### **5. Le programme multi annuel pour le Bien-être au travail**

La PRESIDENTE explique que ce document est encore en élaboration et ne sera prêt que pour le deuxième semestre 2005 mais il est déjà présenté aux membres du COPAS tout en tenant compte qu'il n'a pas encore été présenté au Cabinet.

Il s'agit d'un programme intégré, cohérent, qui fait appel à un ensemble de mesures de promotion de la santé, de la sécurité, de la réconciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, de l'environnement de travail, de la politique sociale etc.

Il sera complété par une décision sur la sécurité et l'hygiène, une communication sur la prévention de l'absentéisme et l'invalidité et une décision sur la prévention du harcèlement moral et sexuel.

MME IACOBELLI, tout en félicitant la C1 pour l'excellent document, constate que des actions dans le cadre de la prévention de l'absentéisme et de l'invalidité et une décision sur la prévention du harcèlement moral et sexuel ont déjà contribué à une bonne solution pour des collègues ne souhaitant pas la mise en invalidité. Ainsi par exemple grâce aux horaires adaptés, certains d'entre eux ont pu retrouver leur équilibre et leur emploi.

M. ADURNO remercie la PRESIDENTE pour tout le travail déjà réalisé et l'espoir rendu à un personnel sinon socialement abandonné. Il estime que notre travail consiste à faire comprendre qu'un personnel heureux est un personnel efficace. Il trouve par ailleurs fort importantes les mesures présentées ainsi que la nécessité de recréer un lieu comme autrefois « la rotonde » au Berlaymont afin que le personnel puisse se retrouver le midi et le soir dans un lieu animé et encadré par un professionnel, contribuant ainsi au bien être du personnel.

M. RAOULT estime qu'une politique sociale doit être intégrée à une politique du personnel. Elle n'est pas uniquement nécessaire pour le personnel mais également pour l'autorité elle-même puisqu'un personnel plus heureux est plus efficace.

D'après son observation, la mise en invalidité est souvent un moyen pour mettre hors circuit des personnes qui ne sont pas forcément invalides. Il convient de combattre les causes de telles pratiques.

Pour M. DE MEERLEER : il ne faut pas oublier les autres comités paritaires compétents, comme le C.S.H.T. qui doit faire le screening des postes de travail, également pour les personnes handicapées qui pourront encore travailler. Il signale le cas d'un collègue mal voyant qui ne peut faire son autoévaluation faute de matériel adéquat.

Il pense que nous devrions examiner les rapports d'activité des deux autres comités paritaires qui dépendent du COPAS en l'occurrence le COCEPE et le CPRE.

M. FRACCHIA est d'avis que si l'on respectait le règlement, ces comités devraient faire rapport au COPAS.

M. DE MEERLEER propose d'adresser un courrier aux présidents de ces deux comités et de demander leurs rapports d'activités, conformément au règlement du COPAS.

Mme PROFILI indique que le Comité Local du Personnel est régulièrement informé des travaux de ces deux comités. Elle pense aussi que la refonte des comités paritaires rendra la situation plus claire.

La PRESIDENTE, demande au Secrétariat, dans le cadre du processus actuel de révision des comités paritaires (action 56) :

- 1) de rédiger une note aux Présidents des comités dépendant du COPAS en leur demandant de bien vouloir envoyer les rapports d'activités
- 2) d'inviter à la prochaine réunion le nouveau Chef de l'Unité « égalité des chances et non discrimination » pour présenter la nouvelle politique en la matière.

• **Rédaction des textes – Statut-type A.S.B.L. pour les cercles de loisirs**

Me .BUEKENHOUDT présente le travail qui lui a été demandé lors de la dernière réunion et demande s'il y a des remarques.

M. RAOULT félicite Me BUEKENHOUDT pour l'excellent texte et fait une série de propositions :

Art. 1er, 13.11 et 20.1 § 2 (et peut-être d'autres articles que je n'ai pas vus) : soit le Groupement des cercles est lui-même une A.S.B.L., soit il est délicat de le mentionner dans les statuts d'une A.S.B.L. Détail : "numéro d'entreprise du Cercle" (il est écrit "de le").

Art. 2 : supprimer que le siège peut être transféré par décision du C.A. Si le cercle ne fait plus partie du groupement, il faut de toutes façons modifier les statuts.

Art. 5 :

- membres effectifs et membres adhérents ; pour les membres d'honneur, mettre soit "membres effectifs d'honneur" soit "membres adhérents d'honneur" afin de savoir s'il votent ou non en A.G. ;

- membres effectifs : "fonctionnaires et agents de la Commission et anciens fonctionnaires et anciens agents de la Commission" ; il me semble que cela couvre aussi bien ceux qui ont été mutés dans une autre institution que ceux qui sont partis en retraite (ou en invalidité) ;
- mentionner que ceux qui ont la qualité de membre effectif à la date d'entrée en vigueur des nouveaux statuts conservent cette qualité (les nouveaux statuts ne peuvent avoir pour effet de priver quelqu'un d'un droit qu'il a actuellement) ;
- membres adhérents : ceux qui n'ont pas un lien statutaire ou contractuel avec l'institution ; cela recouvre les fonctionnaires et agents d'une autre institution (ou anciens), les intérimaires (leur contrat de travail est avec l'entreprise d'intérim et pas avec la Commission), les membres de la famille d'un fonctionnaire ou agent (ou ancien) d'une quelconque des institutions et toute autre personne intéressée ; pour les personnes intéressées, conserver le parrainage de deux membres effectifs mais pas pour les fonctionnaires ou agents d'une autre institution, les intérimaires ou la famille pour lesquels une telle formalité serait vexatoire.

Premier art. 8 (attention, il y a deux art. 8, sans doute faute de frappe) :

- le point 3 indique "approuver les budgets et les comptes" et le point 10 "fixer le montant des cotisations" : pour que les dirigeants des cercles saisissent ce que cela implique, on pourrait mettre au 3 "approuver les comptes de l'exercice écoulé, l'exécution du budget de l'exercice en cours et le budget de l'exercice à venir" ; sauf à avoir lieu le dernier ou le premier jour de l'exercice, l'A.G. ne peut pas à la fois approuver les comptes terminés et fixer la cotisation à effet immédiat ;
- ajouter le règlement d'ordre intérieur (et par conséquent supprimer l'art. 13.10) : ce serait une décision simple de l'A.G. et elle pourrait être modifiée sans la procédure lourde prévue pour modifier les statuts.

Second art. 8.

8.2 : "au plus tard en février" au lieu de "au mois de mars". D'une part cela rencontre la préoccupation du Groupement des cercles de disposer de tous les comptes rendus en mars. D'autre part, cela tient compte des cercles dont l'exercice est l'année scolaire (du 1er octobre au 30 septembre).

8.6 : "avant l'envoi des convocations" est un peu vague. A la fois il faut être souple, à la fois il ne faut pas qu'un sujet puisse être écarté pour un motif de procédure (un C.A. qui aurait quelque chose à cacher enverrait ses convocations trois mois à l'avance).

8.7 : limiter le nombre de mandats (trois par exemple).

Art. 20.1 : il me semble que cela renvoie à l'art. 10.5 et pas au 13.

Quant aux droits des membres fondateurs. Ils n'en ont de particuliers que si cela figure dans les statuts.

Mme CHOLOT précise que ce que M. RAOULT vient de développer a été débattu en Assemblée Générale des Cercles de Loisirs. .

D'après elle, les cercles devraient pouvoir tenir leur Assemblée Générale après la clôture des comptes tout en tenant compte du rythme scolaire.

M. De MEERLEER précise qu'il convient de distinguer entre :

Membre effectif : celui qui a le droit de vote c'est-à-dire les fonctionnaires de la Commission

Membre adhérent : sans droit de vote soit l'ensemble des autres personnes ayant accès aux cercles.

M. GODIN pose la question de savoir si le personnel des autres Institutions serait admis à entrer dans nos cercles alors que les fonctionnaires de la Commission ne sont pas admis chez eux. Quid si la majorité des membres venaient du Conseil.

Il demande aussi qui seraient les membres fondateurs de l'ASBL ?

Une autre question concernant les cercles organisés en sections : est-ce que le statut d'ASBL permet de rester autonomes (ex. yoga, biodance etc.) ?

Est-ce que le groupement des cercles devrait se constituer en ASBL ?

M. RAOULT répond par l'affirmative dans un souci de logique.

Me BUEKENHOUDT répond aux questions. D'emblée il suffit de prévoir dans les statuts un article pour déroger à la distinction entre membres actifs et adhérents.

Sur la question des cercles organisés par sections : si l'on compare la gestion des cercles à une société mère, avec un conseil d'administration et une assemblée générale, les cercles seraient les filiales. Chaque cercle peut ainsi créer sa propre structure. Si l'on veut modifier le droit de vote, il suffit de l'incorporer dans les statuts.

**LA PRESIDENTE remercie Me BUEKENHOUDT pour son travail**

**Et conclut :**

**1) sur la nécessité de peaufiner les textes des statuts**

**2) de recommander aux cercles de s'y conformer**

**3) la nécessité de faire vérifier par Me BUEKENHOUDT les statuts en ASBL du groupement des cercles.**

**4) l'ADMIN C1 prêtera assistance et aide financière aux cercles pour effectuer l'adaptation des statuts aux nouvelles exigences de la réglementation belge en la matière.**

M. RAOULT estime qu'on ne peut adopter le texte avant début 2006. Il propose de faire une relecture au mois de septembre et de ne pas recommander de texte mais de l'imposer.

M. DE MEERLEER souligne la nécessité que les nouveaux cercles adoptent le nouveau statut en conformité à la nouvelle loi pour pouvoir obtenir l'agrément.

LA VICE PRESIDENTE informe que le CLP serait prêt à faire une réunion avec les cercles pour pouvoir leur expliquer, dans leur intérêt, la nécessité de l'adoption du nouveau statut.

M. ADURNO rappelle qu'une campagne de sensibilité doit être faite afin d'expliquer que cette adaptation est nécessaire précisément pour protéger les membres des cercles.

M. ABSON informe sur les disponibilités budgétaires : un engagement de 4.000 € pourrait couvrir une trentaine de transformations en ASBL.

LA PRESIDENTE prend note du progrès réalisé et invite à continuer dans cette voie afin d'adopter le projet. Elle répète qu'il faut sensibiliser les cercles à la nécessité d'adopter le nouveau statut. Pour les aider, l'ADMIN C1 met à leur disposition notre aide juridique et financière afin de faciliter ce changement. Elle remercie encore Me BUEKENHOUDT pour son travail.

LA PRESIDENTE souhaite la bienvenue à M. VERLEYSEN, Directeur de l'OIB

• **Propositions de l'OIB : besoins en locaux des cercles culturels et sportifs**

Mme. PROFILI Vice-Présidente, remercie la Présidente pour la note envoyée à M. VERLEYSEN et souhaite que ce projet se concrétise rapidement du point de vue budgétaire. L'exposé de M. VERLEYSEN au sujet des infrastructures proposées par l'OIB se résume en 3 points :

- 1) un petit relevé des locaux occupés par les cercles : (+/- 2000m<sup>2</sup>)
- 2) Salles de sport : proposition concrète aménagement au Van Maerlant
- 3) Overijse : grand projet de 15 mio € - La DG BUDG demande une communication de la Commission qui va cadrer avec la politique du Bien-Être au travail.

L'OIB s'applique à ce que nos locaux soient agréables, conviviaux et colorés.

Etant donné que L'OIB gère 900.000m<sup>2</sup>, M. VERLEYSEN considère que tout devrait être possible pour que le social y trouve sa place.

Il rappelle qu'en ce moment il y a une enquête sur les restaurants et cafétérias et invite tout le monde à s'exprimer sur le Van Maerlant, lieu où l'on pourrait améliorer la culture sociale de la Commission. Il prévoit l'horizon 2007 pour les réalisations.

LA VICE PRESIDENTE s'inquiète de savoir si ce projet sera durable dans le temps et si les infrastructures seront accessibles aussi à d'autres Institutions. Il serait souhaitable que les infrastructures sportives de la Commission restent accessibles uniquement au personnel de la Commission et à ses familles, vu le nombre de collègues concernés. Elle demande aussi ce qu'il en est de la Chapelle religieuse du LOI 84.

M. ADURNO : demande que l'on recrée la « ROTONDE » au Van Maerlant. Trop de personnes sont isolées. Le personnel étranger exprime le besoin de se retrouver le soir dans un lieu convivial avec la famille. Il trouve dommage que ce soit géré par une société externe et anonyme, il pense que quelques personnes qualifiées seraient plus aptes à dispenser de la chaleur humaine et répondre ainsi à la demande exprimée. Faisant également partie du groupe de travail « immeubles et qualité de l'air » du CSHT, il se déclare ouvert à coopérer avec l'architecte afin que l'ouverture puisse avoir lieu déjà en 2006, puisque cette infrastructure existe déjà.

M. DEMEERLEER pense également que des personnes déracinées, isolées parfois dans un état dépressif peuvent se laisser aller à des dépenses exagérées. Un endroit stable, comme la « ROTONDE », où elles pourraient se retrouver pourrait être la solution à pas mal de problèmes.

M. EDWARDS parle au nom des pensionnés qui ont aussi besoin de se retrouver dans la future « ROTONDE ».

Il informe aussi sur les self help groupes qui commencent à prendre de l'ampleur et qui auront probablement besoin de locaux à l'avenir.

M. KRIKELAS demande quel type de gestion sera prévu pour ce centre et quel est le timing de l'opération.

Mme CHOLOT demande une solution dans l'immédiat pour quelques cercles comme la bibliothèque, le yoga, le cercle d'art.

M. GODIN mentionne que certains cercles n'ont pas de locaux et doivent louer, comme c'est le cas pour le basket. Il y a un grand besoin en salles multi sports. Les propositions de l'OIB sont un bon début mais ne représentent qu'un quart des besoins. Pour le fitness il y a peu de demande mais le cercle de Yoga ne peut utiliser sa salle à 100%. Il faut aussi tenir compte de la hauteur des plafonds pour certains sports.

M. VERLEYSSEN : répond qu'il n'y a qu'une seule proposition, celle qui a été donnée avec un horizon 2007.

Une salle omnisport de 500m<sup>2</sup> n'existe pas. Il invite les membres à visiter le bâtiment Van Maerlant avec l'architecte de l'OIB afin de se faire une idée des possibilités. Il souligne que la salle de fitness n'a pas été demandée par les cercles de loisirs mais par le personnel.

A Overijse on pourrait intégrer les autres possibilités demandées par les cercles. Ce qui pourrait se réaliser à la fois sur le plan technique et financier. Le centre serait prévu pour 2007.

Il confirme que la durabilité des installations est garantie. Quant à la « Rotonde » au VM, il voit des possibilités. La firme Eurest pourrait assurer le service avec un personnel stable. Toute l'infrastructure est déjà en place et l'opération serait « self-supporting ». il

ne voit pas de problème pour d'éventuels locaux pour les Self Help Groups. La bibliothèque sera transférée au MO51 et pour le cerce le Yoga on trouvera une solution.

Au niveau de la gestion des activités des cercles, il faudrait nommer un « chef de cercles » qui coordonnera l'utilisation des installations. L'OIB est prête à assurer cette tâche si on y met les moyens. Il s'agit d'une permanence de personnes, une sorte de chef d'immeuble cela coûtera quelques ressources.

Pour ce qui concerne l'accès interinstitutionnel, M. VERLEYSSEN déclare que ce n'est pas de son ressort.

M. KRIKELAS et M. DE MEERLEER demandent qu'en plus du chef d'immeubles il y ait un responsable d'éducation physique et de santé pour encadrer le fitness center.

LA PRESIDENTE remercie M. Verleysen et prend note de l'engagement du Directeur de l'OIB d'inaugurer les nouvelles installations sportives et culturelles en 2007.

**Elle demande au Secrétariat de rédiger un avis du COPAS (voir annexe):**

**En tenant compte du programme présenté par l'OIB – approuver le centre fitness – la rénovation d'Overijse pour les centres de loisirs, prise en compte des demandes des personnes actives et pensionnées pour qu'elles puissent se rencontrer avec leurs familles ainsi que des espaces pour des réunions – la garantie pour la durabilité des installations – l'engagement de l'OIB pour l'inauguration en 2007 – Le COPAS demande aussi de prévoir la possibilité d'avoir une salle omnisports et deux salles polyvalentes dans le quartier européen.**

**Avant la prochaine réunion une délégation du comité visitera les installations du bâtiment Van Maerlant. M. Edwards est chargé de l'organisation de cette visite.**

Le COPAS souhaite également pouvoir examiner dans le futur le programme de la politique immobilière et aussi qu'à l'avenir la DG ADMIN et l'OIB mettent au point un modèle de gestion.

#### **4. Rapport d'activités 2004 de l'ADMIN C1**

L'assemblée a pris connaissance du rapport d'activités de l'ADMIN C1. Aussi bien la PRESIDENTE que la VICE PRESIDENTE félicitent M. FRACCHIA pour l'excellente qualité de ce rapport. L'U.S.H.T. a également présenté un rapport, qui sera analysé lors de la prochaine réunion. Il est proposé que le Service Médical fasse également un rapport d'activités.

#### **5. Programme multi annuel pour le Bien-Etre au travail**

**La PRESIDENTE a traité ce document au début de la réunion.**

## **6. Divers**

M. DE MEERLEER : concernant la mobilité informe que les autorités nationales belges ont ouvert leur système aux privés pour une couverture de 80% des frais de transports pour se rendre du domicile au lieu de travail. Il pose la question de savoir si la Commission ne devrait pas s'inscrire dans ce même programme.

Ce point sera porté à l'O.J. de la prochaine réunion qui se tiendra le 18 octobre 2005.

La réunion est clôturée à 12h30'

Pour le Secrétariat du COPAS

Roy EDWARDS